Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-094

Dénomination du Parc ZAC du Square
(Urbanisme)

3.5
Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**18**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Par délibération n° 2012-14 du 2 février 2012, le Conseil municipal a décidé de confier à la SAEDEL - Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipement d'Eure-et-Loir - le soin de réaliser l'aménagement de la ZAC du Square, mission concrétisée par la signature d'un contrat de concession d'aménagement le 30 mars 2012.

Dans le cadre de cette opération, le parc de la ZAC du Square (en vert sur le plan ci-dessous) a fait l'objet d'un aménagement qui a consisté en la réalisation d'espaces végétalisés sur près d'un hectare.

Ce parc est encadré par la rue du Dr Guersant, la rue du Commandant Moulin et la rue des Prêtres.

La municipalité, désireuse de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, a souhaité donner aux futures voies nouvellement et parcs créés des noms féminins.

Suite à un sondage réalisé auprès des administrés, il est proposé de nommer le parc « Parc Simone Veil ».

Simone Veil *était une magistrate et femme d'état française, rescapée de la Shoah, elle est une figure de la politique française, notamment pour la loi de 1975 relative à l'avortement et est la cinquième femme à être entrée au Panthéon.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Nomme le parc de la ZAC du Square « Parc Simone Veil »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette dénomination,

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 4 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-094-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025